

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 27 mars 2024

**DÉLIBÉRATION**

Le vingt-sept mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt et un mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une troisième séance en 2024.

**Présents (P), Absents et excusés (E) :**

AUBINEAU Jérôme	<b>P</b>	DEBORDE Jeannick	<b>P</b>	GUINAUDEAU Dany	<b>P</b>	PHELIPEAU Brigitte	<b>E</b>
BILLAUDEAU Louissette	<b>P</b>	DEHAUD Christine	<b>P</b>	LERSTEAU Patricia	<b>P</b>	PICARD Sophie	<b>P</b>
BOISSEAU Didier	<b>E</b>	DREUX Jean-Claude	<b>P</b>	LUMEAU Guy	<b>P</b>	PUAUD Daniel	<b>P</b>
BOISSINOT Christian	<b>P</b>	DROUULT Christian	<b>E</b>	MADORRA Héléna	<b>E</b>	SIRET Jean-Pierre	<b>P</b>
BONNENFANT Didier	<b>P</b>	GOURAUD Christophe	<b>P</b>	MARTINEAU Valérie	<b>P</b>	SOULARD Yannick	<b>P</b>
BOURDET Joël	<b>P</b>	GOURAUD Catherine	<b>P</b>	MOINET Isabelle	<b>P</b>	TONARELLI Valérie	<b>P</b>
BOURGEOIS Laurence	<b>E</b>	GRANJON Françoise	<b>P</b>	MOREAU Laëtitia	<b>P</b>	ZOUBAIRI Ingrid	<b>P</b>
CHENU Viviane	<b>P</b>	GRIMAUD Jean-Marcel	<b>P</b>	PAILLAT Dominique	<b>P</b>		
CORNIÈRE Jean-Louis	<b>P</b>	GUIBERT Cyrille	<b>P</b>	PELTANCHE Éric	<b>P</b>		

**Absents et excusés avec pouvoir :**

M. BOISSEAU Didier a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle - Mme BOURGEOIS Laurence a donné pouvoir à Mme BILLAUDEAU Louissette - M. DROUULT Christian a donné pouvoir à M. SIRET Jean-Pierre - Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe - Mme PHELIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme LERSTEAU Patricia

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 29

Nombre de conseillers communautaires votants : 34

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Cyrille GUIBERT pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2024-164 PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL - MISE EN PLACE D'UNE AIDE À L'ACQUISITION DE RÉCUPÉRATEURS D'EAU PLUVIALE À DESTINATION DES PARTICULIERS**

Nomenclature des actes : 7.10

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay approuvés par arrêté préfectoral n° 2023-DCL-BICB-1787 en date du 29 décembre 2023, et notamment l'article 4.2.1 relatif à la compétence supplémentaire en matière de protection et mise en valeur de l'environnement ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays de Chantonnay, approuvé en date du 11 décembre 2019, et modifié, en dernier lieu, le 26 janvier 2022 ;

... / ...

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2021-452 du 29 septembre 2021 approuvant le Plan Climat Air Énergie Territorial et son plan d'actions ;

Vu les délibérations des communes de Bournezeau, Chantonnay, Rochetrejoux, Saint-Germain-de-Prinçay, Saint-Hilaire-le-Vouhis, Saint-Martin-des-Noyers, Saint-Prouant, Saint-Vincent-Sterlanges, Sainte-Cécile et Sigournais approuvant leur zonage d'assainissement des eaux pluviales ;

Vu le projet de règlement ci-annexé ;

Considérant l'importance de la préservation de la ressource en eau pour le Pays de Chantonnay, au regard de la présence de 3 retenues servant à l'alimentation en eau potable ;

Considérant que cette thématique est reprise dans les documents stratégiques que sont le Plan Local d'Urbanisme intercommunal et le Plan Climat Air Énergie Territorial ;

Considérant les avis favorables :

- de la Commission « Environnement et Développement Durable » en date du 25 janvier 2024 ;
- du Bureau communautaire en date du 7 février 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la mise en place du dispositif d'aide à l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie, et son règlement tel qu'annexé, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

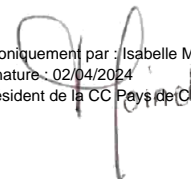
Fait et délibéré le jour, mois et an susdits  
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente  
et le secrétaire de séance  
compte tenu de la transmission à la Préfecture  
et de l'affichage le 2 avril 2024

À CHANTONNAY, le 2 avril 2024

Pour copie conforme,  
La Présidente  
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par : Isabelle Moinet  
Date de signature : 02/04/2024  
Qualité : Président de la CC Pays de Chantonnay



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 27 mars 2024

**DÉLIBÉRATION**

Le vingt-sept mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt et un mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une troisième séance en 2024.

**Présents (P), Absents et excusés (E) :**

AUBINEAU Jérôme	<b>P</b>	DEBORDE Jeannick	<b>P</b>	GUINAUDEAU Dany	<b>P</b>	PHELIPEAU Brigitte	<b>E</b>
BILLAUDEAU Louissette	<b>P</b>	DEHAUD Christine	<b>P</b>	LERSTEAU Patricia	<b>P</b>	PICARD Sophie	<b>P</b>
BOISSEAU Didier	<b>E</b>	DREUX Jean-Claude	<b>P</b>	LUMEAU Guy	<b>P</b>	PUAUD Daniel	<b>P</b>
BOISSINOT Christian	<b>P</b>	DROUULT Christian	<b>E</b>	MADORRA Héléna	<b>E</b>	SIRET Jean-Pierre	<b>P</b>
BONNENFANT Didier	<b>P</b>	GOURAUD Christophe	<b>P</b>	MARTINEAU Valérie	<b>P</b>	SOULARD Yannick	<b>P</b>
BOURDET Joël	<b>P</b>	GOURMAUD Catherine	<b>P</b>	MOINET Isabelle	<b>P</b>	TONARELLI Valérie	<b>P</b>
BOURGEOIS Laurence	<b>E</b>	GRANJON Françoise	<b>P</b>	MOREAU Laëtitia	<b>P</b>	ZOUBAIRI Ingrid	<b>P</b>
CHENU Viviane	<b>P</b>	GRIMAUD Jean-Marcel	<b>P</b>	PAILLAT Dominique	<b>P</b>		
CORNIÈRE Jean-Louis	<b>P</b>	GUIBERT Cyrille	<b>P</b>	PELTANCHE Éric	<b>P</b>		

**Absents et excusés avec pouvoir :**

M. BOISSEAU Didier a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle - Mme BOURGEOIS Laurence a donné pouvoir à Mme BILLAUDEAU Louissette - M. DROUULT Christian a donné pouvoir à M. SIRET Jean-Pierre - Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe - Mme PHELIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme LERSTEAU Patricia

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 29

Nombre de conseillers communautaires votants : 34

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Cyrille GUIBERT pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2024-165 PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL – APPROBATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE PLANS DE GESTION DURABLE DE HAIES ET DE SON PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL**

Nomenclature des actes : 7.1

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay approuvés par arrêté préfectoral n° 2023-DCL-BICB-1787 en date du 29 décembre 2023, et notamment l'article 4.2.1 relatif à la compétence supplémentaire en matière de protection et mise en valeur de l'environnement ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2021-452 du 29 septembre 2021 approuvant le Plan Climat Air Énergie Territorial et son plan d'actions ;

.../...

Vu la délibération de la Session du Conseil régional en date des 16 et 17 décembre 2021 approuvant le règlement d'intervention « Liger bocage et agroforesterie » ;

Vu la délibération de la Commission permanente de la Région des Pays de la Loire du 23 septembre 2022 approuvant les évolutions des règlements d'intervention du PDR (FEADER) 4.4 « investissements en faveur du patrimoine naturel et des continuités écologiques » et 8.2 « Mise en place de systèmes agroforestiers » ;

Vu la délibération de la Commission permanente de la Région des Pays de la Loire du 23 septembre 2022 approuvant les évolutions du règlement d'intervention « Liger bocage et agroforesterie » ;

Considérant l'importance de la gestion durable des haies au regard des fonctions écosystémiques multiples qu'elles assurent en lien avec les objectifs du Plan Climat Air Énergie Climat de la Communauté de communes du Pays de Chantonay ;

Considérant les avis favorables :

- de la Commission « Environnement et Développement Durable » en date du 25 janvier 2024 ;
- du Bureau communautaire en date du 7 février 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De valider la mise en œuvre de Plans de Gestion Durable des Haies (PGDH) sur le territoire du Pays de Chantonay ;
- De valider le plan de financement prévisionnel relatif à la mise en œuvre des PGDH sur le territoire du Pays de Chantonay comme suit :

Dépenses		Recettes	
Intitulé	Montant HT	Description	Montant
Élaboration des Plans de Gestion Durable des Haies	25 000 €	Subvention « Liger Bocage et Agroforesterie » Taux maximum 80%	12 500 €
		Autofinancement	12 500 €
<b>Total</b>	<b>25 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>25 000 €</b>

- D'autoriser Madame la Présidente à actualiser ce plan de financement dans la limite du montant total HT ;
- De déléguer à Madame la Présidente l'élaboration, la mise au point et la signature de toute convention avec des tiers pour la mise en œuvre de PGDH ;
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents ;

Étant rappelé que Madame la Présidente a reçu délégation du Conseil communautaire, par délibération n° 2021-116 en date du 7 avril 2021, pour solliciter toute demande de subvention.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits  
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

À CHANTONNAY, le 2 avril 2024

Certifié exécutoire par la Présidente  
et le secrétaire de séance  
compte tenu de la transmission à la Préfecture  
et de l'affichage le 2 avril 2024

Pour copie conforme,  
La Présidente  
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par :  
Isabelle Moinet  
Date de signature : 02/04/2024  
Qualité : Président de la CC Pays  
de Chantonay



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY****Séance du Conseil communautaire : 27 mars 2024****DÉLIBÉRATION**

Le vingt-sept mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt et un mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une troisième séance en 2024.

**Présents (P), Absents et excusés (E) :**

AUBINEAU Jérôme	<b>P</b>	DEBORDE Jeannick	<b>P</b>	GUINAUDEAU Dany	<b>P</b>	PHELIPEAU Brigitte	<b>E</b>
BILLAUDEAU Louissette	<b>P</b>	DEHAUD Christine	<b>P</b>	LERSTEAU Patricia	<b>P</b>	PICARD Sophie	<b>P</b>
BOISSEAU Didier	<b>E</b>	DREUX Jean-Claude	<b>P</b>	LUMEAU Guy	<b>P</b>	PUAUD Daniel	<b>P</b>
BOISSINOT Christian	<b>P</b>	DROUULT Christian	<b>E</b>	MADORRA Héléna	<b>E</b>	SIRET Jean-Pierre	<b>P</b>
BONNENFANT Didier	<b>P</b>	GOURAUD Christophe	<b>P</b>	MARTINEAU Valérie	<b>P</b>	SOULARD Yannick	<b>P</b>
BOURDET Joël	<b>P</b>	GOURAUD Catherine	<b>P</b>	MOINET Isabelle	<b>P</b>	TONARELLI Valérie	<b>P</b>
BOURGEOIS Laurence	<b>E</b>	GRANJON Françoise	<b>P</b>	MOREAU Laëtitia	<b>P</b>	ZOUBAIRI Ingrid	<b>P</b>
CHENU Viviane	<b>P</b>	GRIMAUD Jean-Marcel	<b>P</b>	PAILLAT Dominique	<b>P</b>		
CORNIÈRE Jean-Louis	<b>P</b>	GUIBERT Cyrille	<b>P</b>	PELTANCHE Éric	<b>P</b>		

**Absents et excusés avec pouvoir :**

M. BOISSEAU Didier a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle - Mme BOURGEOIS Laurence a donné pouvoir à Mme BILLAUDEAU Louissette - M. DROUULT Christian a donné pouvoir à M. SIRET Jean-Pierre - Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe - Mme PHELIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme LERSTEAU Patricia

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 29

Nombre de conseillers communautaires votants : 34

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Cyrille GUIBERT pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2024-166      PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL - APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE CONCERNANT LA MISE À DISPOSITION DE DONNÉES ISSUES DU GUIDE DES PRODUCTEURS EN CIRCUITS COURTS DU PAYS DE CHANTONNAY**

Nomenclature des actes : 8.8

Vu le Règlement (UE) 2016-679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2022-387 du 28 septembre 2022, validant le plan d'actions du Projet Alimentaire Territorial, et particulièrement les défis 1 « Informer sur les produits locaux en impliquant les consommateurs » et 3 « Accompagner les producteurs vers une offre locale, diversifiée et de qualité » ;

... / ...

Considérant l'intérêt pour le Pays de Chantonnay et ses producteurs agricoles engagés dans les circuits courts de bénéficier d'un outil de valorisation mis en place par le Département de la Vendée ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 7 février 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De valider, telle que présentée en annexe, la convention de partenariat entre le Département de la Vendée et la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour accélérer le développement du « manger local », promouvoir les productions locales et favoriser une alimentation de qualité ;
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer ladite convention, ainsi que tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits  
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente  
et le secrétaire de séance  
compte tenu de la transmission à la Préfecture  
et de l'affichage le 2 avril 2024

À CHANTONNAY, le 2 avril 2024

Pour copie conforme,  
La Présidente  
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par : Isabelle  
Moinet  
Date de signature : 02/04/2024  
Qualité : Président de la CC Pays de  
Chantonnay

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY****Séance du Conseil communautaire : 27 mars 2024****DÉLIBÉRATION**

Le vingt-sept mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt et un mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une troisième séance en 2024.

**Présents (P), Absents et excusés (E) :**

AUBINEAU Jérôme	<b>P</b>	DEBORDE Jeannick	<b>P</b>	GUINAUDEAU Dany	<b>P</b>	PHELIPEAU Brigitte	<b>E</b>
BILLAUDEAU Louissette	<b>P</b>	DEHAUD Christine	<b>P</b>	LERSTEAU Patricia	<b>P</b>	PICARD Sophie	<b>P</b>
BOISSEAU Didier	<b>E</b>	DREUX Jean-Claude	<b>P</b>	LUMEAU Guy	<b>P</b>	PUAUD Daniel	<b>P</b>
BOISSINOT Christian	<b>P</b>	DROUULT Christian	<b>E</b>	MADORRA Héléna	<b>E</b>	SIRET Jean-Pierre	<b>P</b>
BONNENFANT Didier	<b>P</b>	GOURAUD Christophe	<b>P</b>	MARTINEAU Valérie	<b>P</b>	SOULARD Yannick	<b>P</b>
BOURDET Joël	<b>P</b>	GOURMAUD Catherine	<b>P</b>	MOINET Isabelle	<b>P</b>	TONARELLI Valérie	<b>P</b>
BOURGEOIS Laurence	<b>E</b>	GRANJON Françoise	<b>P</b>	MOREAU Laëtitia	<b>P</b>	ZOUBAIRI Ingrid	<b>P</b>
CHENU Viviane	<b>P</b>	GRIMAUD Jean-Marcel	<b>P</b>	PAILLAT Dominique	<b>P</b>		
CORNIÈRE Jean-Louis	<b>P</b>	GUIBERT Cyrille	<b>P</b>	PELTANCHE Éric	<b>P</b>		

**Absents et excusés avec pouvoir :**

M. BOISSEAU Didier a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle - Mme BOURGEOIS Laurence a donné pouvoir à Mme BILLAUDEAU Louissette - M. DROUULT Christian a donné pouvoir à M. SIRET Jean-Pierre - Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe - Mme PHELIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme LERSTEAU Patricia

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 29

Nombre de conseillers communautaires votants : 34

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Cyrille GUIBERT pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2024-167      MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL APPROUVÉ PAR DÉLIBÉRATION N° 2023-234**

Nomenclature des actes : 7.1

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay approuvés par arrêté préfectoral n° 2023-DCL-BICB-1787 en date du 29 décembre 2023, et notamment l'article 4.2.1 relatif à la compétence supplémentaire en matière de protection et mise en valeur de l'environnement ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2021-16 du 20 janvier 2021 portant lancement du Projet Alimentaire Territorial du Pays de Chantonnay ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2023-234 du 31 mai 2023 portant sollicitation de subvention au titre du LEADER pour le Projet Alimentaire Territorial ;

... / ...

Considérant la demande de subvention pour le Projet Alimentaire Territorial ;

Considérant le retour de l'instruction de la demande par les services de la Région ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le nouveau plan de financement suivant :

Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Diagnostic	15 500,00 €	ADEME	12 312,15 €
Accompagnement des restaurants collectifs	43 125,00 €	LEADER	23 450,00 €
		Autofinancement	22 862,85 €
<b>TOTAL</b>	<b>58 625,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>58 625,00 €</b>

- De prendre en charge par l'autofinancement les dépenses du projet en cas de financement externes inférieures au prévisionnel ;
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents ;

Étant rappelé que Madame la Présidente a reçu délégation du Conseil communautaire, par délibération n° 2021-116 en date du 7 avril 2021, pour solliciter toute demande de subvention.

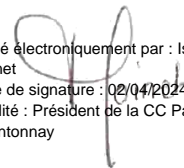
Fait et délibéré le jour, mois et an susdits  
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente  
et le secrétaire de séance  
compte tenu de la transmission à la Préfecture  
et de l'affichage le 2 avril 2024

À CHANTONNAY, le 2 avril 2024

Pour copie conforme,  
La Présidente  
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par : Isabelle Moinet  
Date de signature : 02/04/2024  
Qualité : Président de la CC Pays de Chantonnay



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 27 mars 2024

**DÉLIBÉRATION**

Le vingt-sept mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt et un mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une troisième séance en 2024.

**Présents (P), Absents et excusés (E) :**

AUBINEAU Jérôme	<b>P</b>	DEBORDE Jeannick	<b>P</b>	GUINAUDEAU Dany	<b>P</b>	PHELIPEAU Brigitte	<b>E</b>
BILLAUDEAU Louissette	<b>P</b>	DEHAUD Christine	<b>P</b>	LERSTEAU Patricia	<b>P</b>	PICARD Sophie	<b>P</b>
BOISSEAU Didier	<b>E</b>	DREUX Jean-Claude	<b>P</b>	LUMEAU Guy	<b>P</b>	PUAUD Daniel	<b>P</b>
BOISSINOT Christian	<b>P</b>	DROUULT Christian	<b>E</b>	MADORRA Héléna	<b>E</b>	SIRET Jean-Pierre	<b>P</b>
BONNENFANT Didier	<b>P</b>	GOURAUD Christophe	<b>P</b>	MARTINEAU Valérie	<b>P</b>	SOULARD Yannick	<b>P</b>
BOURDET Joël	<b>P</b>	GOURMAUD Catherine	<b>P</b>	MOINET Isabelle	<b>P</b>	TONARELLI Valérie	<b>P</b>
BOURGEOIS Laurence	<b>E</b>	GRANJON Françoise	<b>P</b>	MOREAU Laëtitia	<b>P</b>	ZOUBAIRI Ingrid	<b>P</b>
CHENU Viviane	<b>P</b>	GRIMAUD Jean-Marcel	<b>P</b>	PAILLAT Dominique	<b>P</b>		
CORNIÈRE Jean-Louis	<b>P</b>	GUIBERT Cyrille	<b>P</b>	PELTANCHE Éric	<b>P</b>		

**Absents et excusés avec pouvoir :**

M. BOISSEAU Didier a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle - Mme BOURGEOIS Laurence a donné pouvoir à Mme BILLAUDEAU Louissette - M. DROUULT Christian a donné pouvoir à M. SIRET Jean-Pierre - Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe - Mme PHELIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme LERSTEAU Patricia

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 29

Nombre de conseillers communautaires votants : 34

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Cyrille GUIBERT pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2024-168 PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - APPROBATION DE LA PROCÉDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE 0.6**

Nomenclature des actes : 2.1

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 101-2, L. 153-36, L. 153-37, L. 153-45 et L. 153-47 ;

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay approuvés par arrêté préfectoral n° 2023-DCL-BICB-1787 en date du 29 décembre 2023, et notamment l'article 4.1.1. prévoyant la compétence « Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » ;

.../...



Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays de Chantonnay, approuvé en date du 11 décembre 2019, et modifié, en dernier lieu, le 26 janvier 2022 ;

Vu l'arrêté n° 2023-12 de la Présidente en date du 21 décembre 2023 prescrivant la modification simplifiée 0.6 du PLUi ;

Vu la délibération n° 2023-471 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2023 précisant les modalités de mise à disposition au public du dossier de la modification simplifiée 0.6 ;

Considérant que la mise à disposition au public du dossier, qui s'est déroulée du 12 février au 13 mars 2024 inclus, a fait l'objet de deux observations ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier les règlements graphique et écrit dans le cadre de la présente modification simplifiée du PLUi en vue de faire évoluer certaines dispositions réglementaires ;

Considérant que le projet tel qu'il est présenté au Conseil communautaire est prêt à être approuvé, conformément aux articles susvisés du Code de l'urbanisme ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la modification simplifiée 0.6 du PLUi telle qu'elle est annexée à la présente délibération ;
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents ;

Étant rappelé que conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'urbanisme :

- la présente délibération :
  - o fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal du Département ;
  - o ne sera exécutoire qu'à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité, à savoir l'affichage au siège de la Communauté de communes et en Mairie et l'insertion dans la presse d'un avis d'information. La date qui sera prise en compte pour l'affichage est celle du premier jour où il est effectué ;
  - o accompagnée du dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, sera transmise à Monsieur le Préfet de Vendée ;
- le dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal est tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de communes et dans chacune des dix communes aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture de la Vendée.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits  
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente  
et le secrétaire de séance  
compte tenu de la transmission à la Préfecture  
et de l'affichage le 2 avril 2024

À CHANTONNAY, le 2 avril 2024

Pour copie conforme,  
La Présidente  
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par :  
Isabelle Moinet  
Date de signature : 02/04/2024  
Qualité : Président de la CC  
Pays de Chantonnay

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 27 mars 2024

**DÉLIBÉRATION**

Le vingt-sept mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt et un mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une troisième séance en 2024.

**Présents (P), Absents et excusés (E) :**

AUBINEAU Jérôme	<b>P</b>	DEBORDE Jeannick	<b>P</b>	GUINAUDEAU Dany	<b>P</b>	PHELIPEAU Brigitte	<b>E</b>
BILLAUDEAU Louissette	<b>P</b>	DEHAUD Christine	<b>P</b>	LERSTEAU Patricia	<b>P</b>	PICARD Sophie	<b>P</b>
BOISSEAU Didier	<b>E</b>	DREUX Jean-Claude	<b>P</b>	LUMEAU Guy	<b>P</b>	PUAUD Daniel	<b>P</b>
BOISSINOT Christian	<b>P</b>	DROUULT Christian	<b>E</b>	MADORRA Héléna	<b>E</b>	SIRET Jean-Pierre	<b>P</b>
BONNENFANT Didier	<b>P</b>	GOURAUD Christophe	<b>P</b>	MARTINEAU Valérie	<b>P</b>	SOULARD Yannick	<b>P</b>
BOURDET Joël	<b>P</b>	GOURMAUD Catherine	<b>P</b>	MOINET Isabelle	<b>P</b>	TONARELLI Valérie	<b>P</b>
BOURGEOIS Laurence	<b>E</b>	GRANJON Françoise	<b>P</b>	MOREAU Laëtitia	<b>P</b>	ZOUBAIRI Ingrid	<b>P</b>
CHENU Viviane	<b>P</b>	GRIMAUD Jean-Marcel	<b>P</b>	PAILLAT Dominique	<b>P</b>		
CORNIÈRE Jean-Louis	<b>P</b>	GUIBERT Cyrille	<b>P</b>	PELTANCHE Éric	<b>P</b>		

**Absents et excusés avec pouvoir :**

M. BOISSEAU Didier a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle - Mme BOURGEOIS Laurence a donné pouvoir à Mme BILLAUDEAU Louissette - M. DROUULT Christian a donné pouvoir à M. SIRET Jean-Pierre - Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe - Mme PHELIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme LERSTEAU Patricia

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 29

Nombre de conseillers communautaires votants : 34

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Cyrille GUIBERT pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2024-169 APPROBATION DE L'AVENANT N° 3 À LA CONVENTION TRIPARTITE D'ACTION FONCIÈRE ENTRE LA COMMUNE DE CHANTONNAY, L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA VENDÉE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Nomenclature des actes : 2.3

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay approuvés par arrêté préfectoral n° 2023-DCL-BICB-1787 en date du 29 décembre 2023, et notamment l'article 4.1.1 prévoyant la compétence en matière d'aménagement de l'espace et de plan local d'urbanisme ;

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L. 213-3 et R. 213-1 à R. 213-3, relatif à la délégation du droit de préemption urbain ;

... / ...

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays de Chantonnay, approuvé en date du 11 décembre 2019, et modifié, en dernier lieu, le 26 janvier 2022 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2019-445 du 11 décembre 2019 instituant le droit de préemption urbain sur les zones U, AU et 2AU et déléguant ce même droit de préemption aux communes, notamment Chantonnay, à l'exception des zones à vocation économiques délimitées (zonage Uxb, Uxc, Uxcc, 2Aux) ;

Vu les délibérations du Conseil communautaire n° 2018-276 du 4 juillet 2018, n° 2021-122 du 7 avril 2021, n° 2021-565 du 8 décembre 2021 approuvant la convention opérationnelle de maîtrise foncière avec la commune de Chantonnay et l'Établissement Public Foncier de la Vendée, modifiée par avenants ;

Considérant le transfert de la compétence en matière de planification urbaine et par conséquence de l'exercice du droit de préemption urbain à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 13 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver l'avenant n° 3 à la convention de maîtrise foncière entre la ville de Chantonnay, la Communauté de communes du Pays de Chantonnay et l'Établissement Public Foncier de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation de projets urbains en centre-ville de Chantonnay, Rue Lafontaine et Place de l'Hôtel de ville ;
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et signer ladite convention, ainsi que tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits  
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

À CHANTONNAY, le 2 avril 2024

Certifié exécutoire par la Présidente  
et le secrétaire de séance  
compte tenu de la transmission à la Préfecture  
et de l'affichage le 2 avril 2024

Pour copie conforme,  
La Présidente  
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par : Isabelle  
Moinet  
Date de signature : 02/04/2024  
Qualité : Président de la CC Pays de  
Chantonnay

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 27 mars 2024

**DÉLIBÉRATION**

Le vingt-sept mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt et un mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une troisième séance en 2024.

**Présents (P), Absents et excusés (E) :**

AUBINEAU Jérôme	<b>P</b>	DEBORDE Jeannick	<b>P</b>	GUINAUDEAU Dany	<b>P</b>	PHELIPEAU Brigitte	<b>E</b>
BILLAUDEAU Louissette	<b>P</b>	DEHAUD Christine	<b>P</b>	LERSTEAU Patricia	<b>P</b>	PICARD Sophie	<b>P</b>
BOISSEAU Didier	<b>E</b>	DREUX Jean-Claude	<b>P</b>	LUMEAU Guy	<b>P</b>	PUAUD Daniel	<b>P</b>
BOISSINOT Christian	<b>P</b>	DROUULT Christian	<b>E</b>	MADORRA Héléna	<b>E</b>	SIRET Jean-Pierre	<b>P</b>
BONNENFANT Didier	<b>P</b>	GOURAUD Christophe	<b>P</b>	MARTINEAU Valérie	<b>P</b>	SOULARD Yannick	<b>P</b>
BOURDET Joël	<b>P</b>	GOURMAUD Catherine	<b>P</b>	MOINET Isabelle	<b>P</b>	TONARELLI Valérie	<b>P</b>
BOURGEOIS Laurence	<b>E</b>	GRANJON Françoise	<b>P</b>	MOREAU Laëtitia	<b>P</b>	ZOUBAIRI Ingrid	<b>P</b>
CHENU Viviane	<b>P</b>	GRIMAUD Jean-Marcel	<b>P</b>	PAILLAT Dominique	<b>P</b>		
CORNIÈRE Jean-Louis	<b>P</b>	GUIBERT Cyrille	<b>P</b>	PELTANCHE Éric	<b>P</b>		

**Absents et excusés avec pouvoir :**

M. BOISSEAU Didier a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle - Mme BOURGEOIS Laurence a donné pouvoir à Mme BILLAUDEAU Louissette - M. DROUULT Christian a donné pouvoir à M. SIRET Jean-Pierre - Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe - Mme PHELIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme LERSTEAU Patricia

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 29

Nombre de conseillers communautaires votants : 34

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Cyrille GUIBERT pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2024-170      APPROBATION DE LA CONVENTION TRIPARTITE D'ACTION FONCIÈRE ENTRE LA COMMUNE DE BOURNEZEAU, L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA VENDÉE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Nomenclature des actes : 2.3

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay approuvés par arrêté préfectoral n° 2023-DCL-BICB-1787 en date du 29 décembre 2023, et notamment l'article 4.1.1 prévoyant la compétence en matière d'aménagement de l'espace et de plan local d'urbanisme ;

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L. 213-3 et R. 213-1 à R. 213-3, relatif à la délégation du droit de préemption urbain ;

... / ...

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays de Chantonay, approuvé en date du 11 décembre 2019, et modifié, en dernier lieu, le 26 janvier 2022 ;

Vu la délibération n° 2019-445 du 11 décembre 2019 instituant le droit de préemption urbain sur les zones U, AU et 2AU et délégrant ce même droit de préemption aux communes, notamment Bournezeau, à l'exception des zones à vocation économiques délimitées (zonage Uxa, 1 AUxa, Uxd, 2Aux) ;

Vu la délibération n° 2024/07 du Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de la Vendée du 20 février 2024, approuvant la convention d'étude avec la commune de Bournezeau et la Communauté de communes du Pays de Chantonay – ilot Rue des Pâquerettes ;

Considérant le transfert de la compétence en matière de planification urbaine et par conséquence de l'exercice du droit de préemption urbain à la Communauté de communes du Pays de Chantonay ;

Considérant l'intérêt pour la commune de Bournezeau et la Communauté de communes du Pays de Chantonay de réaliser une étude pour un programme de 12 logements minimum dans l'enveloppe urbaine et faisant l'objet d'une Opération d'Aménagement Programmée dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 13 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention d'étude avec l'Établissement Public Foncier de la Vendée et la commune de Bournezeau, relative aux actions foncières en vue de réaliser des projets de logements à Bournezeau, ilot Rue des Pâquerettes ;
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et signer ladite convention, ainsi que tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits  
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente  
et le secrétaire de séance  
compte tenu de la transmission à la Préfecture  
et de l'affichage le 2 avril 2024

À CHANTONNAY, le 2 avril 2024

Pour copie conforme,  
La Présidente  
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par : Isabelle Moinet  
Date de signature : 02/04/2024  
Qualité : Président de la CC Pays de Chantonay

